



INFORMATION SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 N°19 05/01/2021

Au regard des informations de mardi soir, les vaccins seraient acheminés à l'officine de SOUILLY, le **13 janvier 2021**. Nous devrions donc en disposer soit le 13, soit le 14 janvier. La vaccination pourrait alors être réalisée le 14 ou 15 janvier. La décision en reviendra au médecin référent, en lien avec les médecins traitants.

La vaccination étant un acte médical, c'est un médecin qui assurera la consultation de pré vaccination et l'injection, en présence du personnel infirmier. L'ensemble des informations recueillies (consultation pré-vaccinale, consentement, vaccination et suivi) est inscrit dans le dossier médical du résident et retracé dans le système d'information de suivi de la vaccination.

L'objectif de la consultation pré-vaccinale :

- Identifier l'absence de contre-indication temporaire ou définitive à la vaccination,
- Apporter les éléments d'informations nécessaires pour que la personne puisse exprimer son choix de la vaccination ou non.

Pour les résidents n'étant pas en capacité de faire le choix d'une vaccination, la Haute Autorité de Santé a prévu que la personne de confiance soit sollicitée. Elle n'a pas la responsabilité de prendre des décisions concernant les traitements mais, peut témoigner des volontés de son parent.

Au final, c'est le médecin traitant qui prendra la décision de vacciner en fonction :

- Des antécédents
- De l'état de santé
- De la visite médicale pré-vaccinale avant injection

En cas de discordance entre sa décision et celle de la personne de confiance, vous serez prévenus par l'infirmier(e) qui vous invitera à vous rapprocher du médecin traitant.

Les fiches de demande de consentement ont été transmises aux personnes de confiance, par courrier ou mail les 04 et 05 janvier 2021.

Dans le cas où la réponse parviendrait à l'EHPAD, après le 06 janvier 2021 (date butoir de la transmission à l'ARS, du nombre de vaccins), **il sera toujours possible que les résidents se fassent vacciner lors de la seconde campagne, qui est prévue 21 jours, après la 1ere vaccination.**

Ce point info est envoyé par mailing aux familles. Nous invitons ces dernières à communiquer ce document à leurs proches, mieux encore, à les inciter à nous transmettre leur adresse mail.



Cette campagne de vaccination repose sur 3 principes :

- Le libre choix,
- La gratuité,
- La sécurité.

La vaccin mis à notre disposition : Pfister-BioNTech.

L'établissement sera desservi 3 fois :

- Une première vaccination pour les résidents et agents concernés ;
- 21 jours plus tard : pour le rappel de la vaccination et éventuellement pour une première vaccination pour les personnes qui n'auraient pas pu être vaccinées ou pour les personnes qui auraient changé d'avis.
- 21 jours plus tard : pour le rappel de vaccination pour les personnes ayant été vaccinées lors de la seconde livraison.

Chaque personne vaccinée sera surveillée durant les 15 premières minutes par la présence médicale puis durant 5H par le personnel infirmier.

La vaccination ne dispense pas du respect des mesures barrières d'autant plus que, si le vaccin protège des formes graves, il n'y a pas encore de données apportant la preuve que le vaccin permet de ne pas contaminer les autres personnes.

Les personnels de l'EHPAD, les professionnels de santé libéraux intervenant régulièrement dans l'établissement et les personnels des entreprises prestataires exerçant en continu au sein de l'établissement, pourront également prétendre à la vaccination.

Au regard de ces éléments, nous maintenons les mesures déjà en vigueur dans l'établissement, concernant les visites, à savoir :

- Sur rendez-vous,
- Maximum de 2 personnes par visite,
- Masque personnel obligatoire,
- Dans un espace dédié qui puisse garantir le respect et le contrôle des gestes barrières,
- Autorisées en chambre pour les résidents ayant des difficultés à se déplacer et pour ceux dont l'état de santé ne permet pas la sortie de la chambre (après avis médical).
- Contacts par visio. : Messenger ou Skype.

Toute l'équipe reste à votre écoute et vous présente leurs Meilleurs Vœux.

Ce point info est envoyé par mailing aux familles. Nous invitons ces dernières à communiquer ce document à leurs proches, mieux encore, à les inciter à nous transmettre leur adresse mail.

